Inclusion Handicap Mühlemattstrasse 14a 3007 Bern

info@inclusion-handicap.ch www.inclusion-handicap.ch



Association faîtière des organisations suisses de personnes handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 AVRIL 2020

MESURES CONTRE LE CORONAVIRUS

Allègement vital pour les parents d'enfants handicapés – toujours pas de compensation de la perte de gain pour une partie des personnes concernées

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui, dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus, que les parents d'enfants handicapés de plus de 12 ans toucheront eux aussi une allocation pour perte de gain (APG) s'ils s'occupent euxmêmes de leurs enfants. Inclusion Handicap avait plaidé pour une telle mesure et accueille cette décision avec soulagement. Mais: les parents et proches qui prennent soin d'une personne handicapée adulte restent exclus d'une telle indemnité.

Le 20 mars déjà, le Conseil fédéral avait décidé de mettre les parents d'enfants âgés de moins de 12 ans au bénéfice d'une allocation pour perte de gain. Ce lorsqu'ils doivent interrompre leur activité professionnelle parce que la garde des enfants par des tiers n'est plus assurée –par exemple en cas de fermeture des garderies ou lorsque par exemple les grands-parents, qui appartiennent au groupe à risque, s'occupent habituellement des enfants.

Or, des structures de prise en charge de personnes handicapées telles que les écoles spéciales, homes ou ateliers ont également été fermées suite aux mesures prises contre le coronavirus. C'est pourquoi le Conseil fédéral vient de décider que les parents d'enfants handicapés jusqu'à 20 ans peuvent toucher une allocation pour perte de gain si leurs enfants ont besoin d'une prise en charge durant la journée. Inclusion Handicap s'était engagée en ce sens.

Ont droit à l'allocation les parents d'enfants qui fréquentent une école spéciale ou qui ont droit à un supplément pour soins intenses de l'AI, à condition que l'école spéciale, qui peut être une école ou un centre de réadaptation, soit fermée en raison des mesures destinées à lutter contre la pandémie de coronavirus.

Pas de prise en compte des personnes de plus de 20 ans ayant besoin d'encadrement

Il est toutefois décevant que le Conseil fédéral n'ait pas entièrement comblé la lacune: les parents ou proches qui s'occupent d'une personne handicapée adulte restent exclus du droit à une allocation pour perte de gain. Il s'avère en effet que bon nombre d'offres destinées aux personnes de plus de 20 ans ayant besoin d'une prise en charge dans une structure de jour ont été fermées. Or, les parents et proches qui prennent le relais et subissent ainsi une perte de gain en restent pour leurs frais.

Il peut en résulter des situations de précarité que la Confédération dit en fait vouloir éviter. Inclusion Handicap a connaissance du cas d'une mère dont le fils adulte ne peut plus fréquenter la structure de jour qui l'accueille habituellement, celle-ci ayant été fermée en raison du coronavirus. Vu que sa mère, dont le revenu dans une activité de commerce de détail est modeste, ne peut se permettre de prendre un congé non payé, la famille n'a pas d'autre choix que de demander au grand-père, qui fait partie du groupe à risque, de garder son fils. Inclusion Handicap estime que cette mère doit pouvoir bénéficier elle aussi d'une allocation pour perte de gain.



Renseignements:

Marc Moser, responsable communication d'Inclusion Handicap marc.moser@inclusion-handicap.ch / 076 428 96 94

Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 20 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec <u>les 20 organisations membres</u>.

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse